

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-196

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2021

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2021-10-20-00003 - ARRÊTÉ N° EN DATE DU 20 OCTOBRE

2021^{??}PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ALICE TOSAN,^{??}DIRECTRICE-ADJOINTE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-10-20-00003

ARRÊTÉ N° EN DATE DU 20 OCTOBRE 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À
MADAME ALICE TOSAN,
DIRECTRICE-ADJOINTE DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Archives départementales

ARRÊTÉ N° _____ EN DATE DU 20 OCTOBRE 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ALICE TOSAN,
DIRECTRICE-ADJOINTE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME

Le directeur des Archives départementales de la Drôme,

VU le code du patrimoine, livre II ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1421-1 à L. 1421-2, D 1421-1 à D. 1421-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté ministériel n°11004026 du 4 mai 2011 nommant M. Benoît CHARENTON directeur des archives départementales de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°0744127 du 15 novembre 2006 nommant Mme Alice TOSAN chargée d'études documentaires aux archives départementales de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2021-10-12-00002 du 12 octobre 2021 donnant délégation de signature à M. Benoît Charenton ;

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence de Monsieur CHARENTON, subdélégation de signature est donnée à Madame Alice Tosan, chargée d'études documentaires, directrice-adjointe des archives départementales de la Drôme, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives

- les correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du Conseil départemental pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives ;
- l'engagement des dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

14, rue de la Manutention BP 722
26007 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 75 82 44 80
Mél. : archives@ladrome.fr
archives.ladrome.fr

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques

- les correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives ;
- les visas préalables à l'élimination d'archives publiques ;
- les avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques

- les documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.
- les autorisations de destruction d'archives privées classées comme archives historiques prévues à l'article L. 212-27 du code du patrimoine dans la limite de leur circonscription géographique.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans le département

- les correspondances et rapports.

e) instruction des demandes d'accès anticipé à des archives publiques non librement communicables

- les autorisations de consultation de documents d'archives publiques accordées en application du I de l'article L. 213-3 du code du patrimoine pour les documents détenus par son service ou par une autorité qui a vocation à y verser ses archives.

Article 2 : Les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers relevant de la compétence du préfet et instruits par la direction des Archives départementales devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfète
et par subdélégation
(suivi de la fonction, du prénom et du NOM du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 3 : L'arrêté n° 26-2021-07-22-00002 du 22 juillet 2021 donnant subdélégation de signature est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur des archives départementales et la directrice-adjointe des archives départementales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Valence, le 20 octobre 2021

Pour le préfète et par délégation
Le directeur des archives départementales

- signé-

Benoît CHARENTON

14, rue de la Manutention BP 722
26007 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 75 82 44 80
Mél. : archives@ladrome.fr
archives.ladrome.fr